



Association France Palestine Solidarité 34
MTMSI
27, bld Louis Blanc
34000 Montpellier

Montpellier, le 7 juin 2011

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux,

Depuis des années le Conseil Général de l'Hérault apporte régulièrement son soutien à une manifestation bafouant le droit international – ce qui de la part d'une telle instance est particulièrement choquant : la célébration par une organisation communautaire de « Jérusalem capitale éternelle du peuple juif », ce faisant il apporte son soutien à l'annexion de Jérusalem-Est par l'Etat d'Israël.

Vous ne pouvez ignorer que Jérusalem-Est est un territoire palestinien sous occupation israélienne depuis 1967, et non un territoire israélien, dont le statut constamment attaqué et remis en cause par l'Etat d'Israël a fait l'objet de nombreuses résolutions de l'ONU, tant du Conseil de Sécurité que de l'Assemblée Générale.

Vous ne pouvez ignorer non plus que c'est le lieu où la colonisation, la destruction des maisons et l'expulsion de la population palestinienne – crimes de guerre - se poursuivent, s'accroissent et s'amplifient massivement en violation du droit international ainsi que des Conventions de Genève qui protègent les populations civiles en temps de guerre :

Ce sont en particulier les résolutions 252 (1968), 476 (juin 1980), 478 (août 1980), 672 (1990), décembre 1990, du Conseil de Sécurité ainsi que celles votées par l'Assemblée Générale, qui affirment ou réaffirment que Jérusalem-Est est partie intégrante des Territoires palestiniens occupés dont la population doit être protégée en vertu de la Quatrième Convention de Genève. La résolution 478 d'août 1980 demande spécifiquement aux Etats qui y auraient établi des représentations diplomatiques de les retirer.

La Cour Internationale de Justice, quant à elle, dans son avis du 9 juillet 2004 concernant les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé

«

- *confirme le statut de territoire occupé de Jérusalem-Est et l'illégalité de la politique israélienne de colonisation et d'annexion la concernant,*

- *observe que « l'existence d'un « peuple palestinien » ne saurait plus faire débat » et que parmi ses droits légitimes figure le droit à l'autodétermination*

Jérusalem-Est constitue donc « un territoire occupé auquel s'applique le droit international humanitaire, mais également « un territoire palestinien » sur lequel s'exerce le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. »

Enfin, dans ses conclusions le Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne sur la situation au Proche-Orient (décembre 2009) affirme :

« *L'Union européenne considère que Jérusalem est appelée à devenir la capitale des deux Etats* »

Pour toutes ces raisons, ni les Etats-Unis, ni aucun autre Etat n'a sa représentation diplomatique à Jérusalem, mais à Tel-Aviv capitale internationalement reconnue de l'Etat d'Israël.

Connaissant l'importance cruciale de la question de Jérusalem dans la résolution du conflit israélo-palestinien, aucun Etat, pas même les Etats-Unis, ne s'avise de soutenir ces manœuvres israéliennes de confiscation et dépossession. Et le Conseil Général de l'Hérault, lui, le ferait ?

Et ce au moment où l'Assemblée Générale de l'ONU s'apprête à admettre en septembre, l'État palestinien – dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale - parmi les pays membres des Nations Unies, ce qui marquera un progrès considérable vers un règlement du conflit !

Parce que les Palestiniens de Jérusalem ont le droit de vivre chez eux, dans leur propre ville ;

Parce que la paix au Proche-Orient passe par Jérusalem ;

Le Conseil Général de l'Hérault se doit de respecter le droit international, et non d'encourager la politique colonialiste du gouvernement israélien, il ne doit pas cette année encore soutenir cette manifestation.

Nous espérons que le Conseil Général, non seulement ne soutiendra plus jamais cette manifestation mais qu'il émettra un vœu en faveur d'une démarche porteuse d'espoir de paix et conforme au droit international.

Recevez Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

l'expression de notre attachement à la paix et au respect du droit des peuples.



Robert Kissous
Président de l'AFPS34